



Donner du sens à votre taxe d'apprentissage

2026





Qui sommes-nous ?

Reconnue d'utilité publique, l'**ADIAPH** est un collectif engagé pour une vision innovante de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, qui construit des itinéraires de vie modulables et épanouissants pour chacun.

L'ADIAPH accompagne **plus de 1500 personnes en situation de handicap** présentant des troubles du neurodéveloppement (TND), comme des troubles du développement intellectuel et des troubles du spectre de l'autisme, ainsi que des personnes avec des troubles psychiques.

Choisir l'ADIAPH, c'est donner à chacun la possibilité de construire son avenir

Soutenir l'avenir professionnel des jeunes en situation de handicap

Nous accompagnons, au sein des établissements et services (**IME/IMP, IMPRO, SESSAD, SESSAD PRO**), des jeunes en situation de handicap dans leur parcours de vie professionnelle à travers des apprentissages, des formations en atelier, des stages...

Soutenir des parcours adaptés dans le milieu professionnel

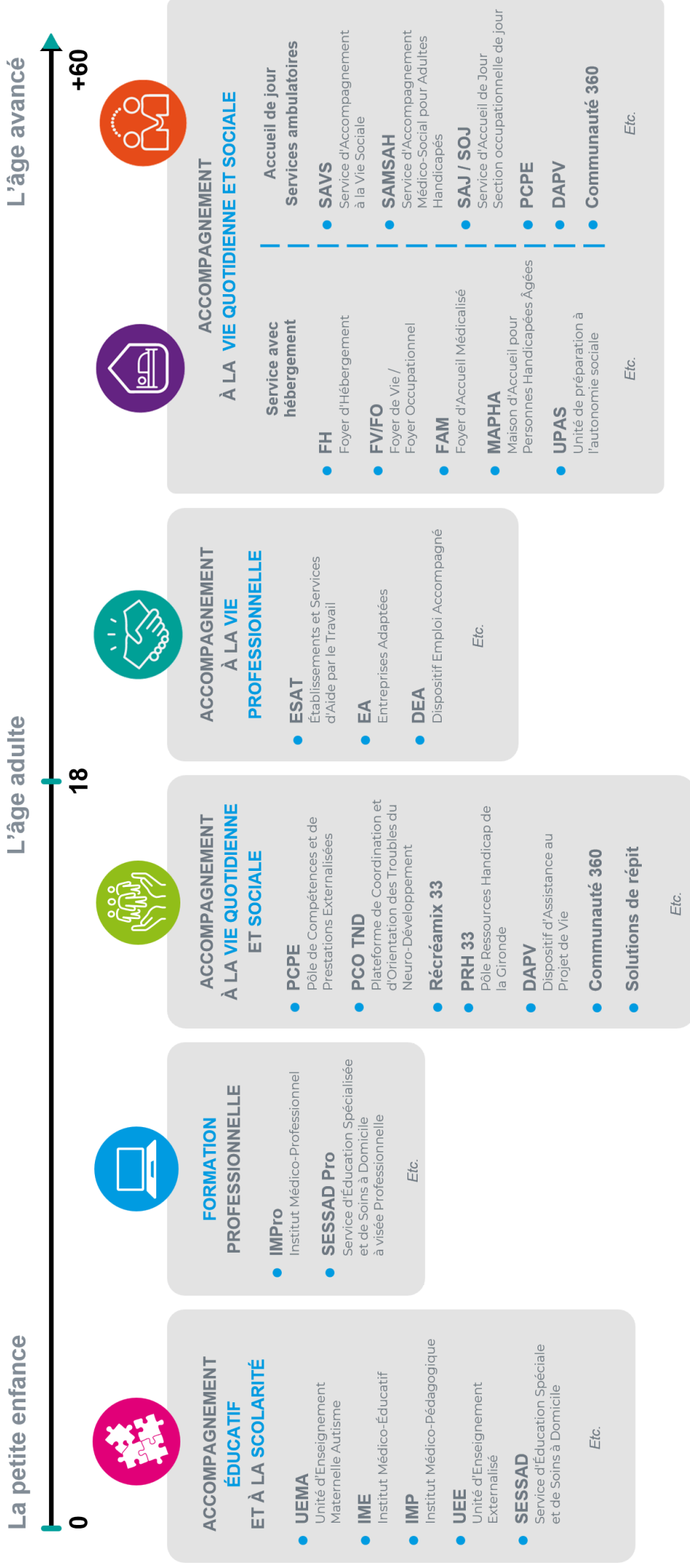
Nos **ESAT** (Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail) permettent aux adultes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle adaptée tout en bénéficiant d'un accompagnement médico-social.

Soutenir l'accompagnement vers l'emploi et la montée en compétence

Nos équipes accompagnent les jeunes et adultes dans leur **projet professionnel individualisé**. Notre accompagnement favorise le développement des compétences professionnelles et personnelles, par la formation, les stages et la certification (RAE, VAE...) dans un parcours à visée inclusive.



VOTRE ENGAGEMENT, C'EST LEUR AVENIR



Pour connaître notre association et nos engagements, consultez notre projet associatif 2024-2034 sur www.adiaph.fr

Comment nous soutenir ?

Du 26 mai au 21 octobre 2026

- 1 Allez sur le site www.soltea.education.gouv.fr
- 2 Connectez-vous avec vos identifiants Net-entreprises
- 3 Sélectionnez nos établissements via le nom ou le SIRET
- 4 Répartissez le solde de votre taxe d'apprentissage et validez !



Nos établissements et services habilités

ESAT Les Ateliers de Bassens

SIRET : 775 584 998 00147

ESAT La Ferme des Côteaux

SIRET : 775 584 998 00055

IMP Beaulieu

SIRET : 775 584 998 00048

UAI : 0332556Z

ESAT Les Ateliers de Bidos

SIRET : 775 584 998 00170

IMP Pierre Delmas

SIRET : 775 584 998 00105

UAI : 0332844M

SESSAD Beaulieu

SIRET : 775 584 998 00048

ESAT Les Ateliers de Diusse

SIRET : 775 584 998 00238

IMPRO Pierre Delmas

SIRET : 775 584 998 00105

UAI : 0333294B

IMP Jean Le Tanneur

SIRET : 775 584 998 00089

UAI : 0332458T

ESAT Ferme de la Haute Lande

SIRET : 775 584 998 00212

SESSAD Pierre Delmas

SIRET : 775 584 998 00105

SESSAD Jean Le Tanneur

SIRET : 775 584 998 00089

97 avenue Thiers
BP 90042
33015 Bordeaux Cedex

05 56 69 07 54
siege@adiaph.fr

